

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2024-137 du 7 novembre 2024

Objet : Convention de mise à disposition de l'église de Glandon le 11 décembre 2024 entre le diocèse de Limoges et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix dans le cadre d'un concert Violons – Violoncelles des élèves de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse.

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu la convention de mise à disposition ci-jointe ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est conclu entre le Diocèse de Limoges et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix une convention de mise à disposition concernant l'Église de Glandon, le 11 décembre 2024 pour un concert violons – violoncelles des élèves de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse.

Article 2 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Patrick DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

...../.....

DIOCÈSE DE LIMOGES

ZONE PASTORALE DE LA HAUTE-VIENNE RURALE

PAROISSE DE SAINT-AURELIEN

Églises de SAINTE-YRIEIX, Ladignac, Le Chalard, Coussac-Bonneval, Glandon
Églises de NEXON, La Roche l'Abeille, La Meyze, Saint-Hilaire les Places, Rilhac-
Lastours, Janailhac.

ADRESSE: Monsieur le Curé
Presbytère
9 rue des Plaisances
87500 Saint-Yrieix

Je, soussigné..... Patrick DARY - Président ^{du Pays de St Yrieix} Communauté de Communes
représentant l'association École Intercommunale de musique et de danse
siège social rue du 8 mai 1945 - BP 28 - St Yrieix la Perche
utilisant l'église de Glandon le mercredi 11 Décembre
pour la manifestation suivante Concert Violon Violoncelles (élèves de l'E.I.N.D.)
Installation à partir de 16h - Concert entre 18h30 & 20h30 (à préciser)
Attestation d'assurance: Agence: SMALL
N° contrat: 3010-0001 + 4070-0001

m'engage

à faire respecter les lieux et à les restituer dans l'état initial,

à ne pas empêcher l'exercice du culte,

à participer aux frais de la paroisse :

~~* 100 Euros pour l'église de Saint-Yrieix~~

~~* 50 Euros pour les autres églises~~

~~* participation libre en cas de concert à entrée non payante~~

Fait en 2 exemplaires le: 8/11/2024

signature de la paroisse

signature de l'organisateur

les Présidents

Patrick DARY

